

No. 94
N°

FOR IMMEDIATE RELEASE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
OCTOBER 9, 1975
LE 9 OCTOBRE 1975



CANADA

AMENDMENT TO THE CANADA-FRANCE AIR AGREEMENT

AMENDEMENT À L'ACCORD AERIEN
ENTRE LA FRANCE ET LE CANADA

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

COMMUNIQUÉ

The Secretary of State for External Affairs, the Honourable Alan J. MacEachen, announced today that an amendment has been made to the route schedule of the Canada/France Bilateral Air Agreement of 1950. By an exchange of notes signed by the Secretary of State for External Affairs and the Ambassador of France on behalf of their respective governments, an air route between Canada and Martinique and Guadeloupe has been added to the list of agreed routes.

The establishment of scheduled air services between Canada and the French Antilles will enhance Canada's ties with the Caribbean and more specifically with the French-speaking parts of the area, and will afford better service to the Canadian travelling public by facilitating movement between Canada and the two French islands.

- - - - -

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, l'honorable Alan J. MacEachen, a annoncé aujourd'hui qu'un amendement avait été apporté au tableau des routes prévues par l'Accord aérien de 1950 entre la France et le Canada. En effet, le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures et l'Ambassadeur de France au Canada ont procédé, au nom de leurs gouvernements respectifs, à un échange de notes permettant d'ajouter une nouvelle route aérienne entre le Canada, la Martinique et la Guadeloupe.

La mise en place d'un service aérien régulier entre le Canada et les Antilles françaises permettra de resserrer ainsi les nombreux liens qui unissent notre pays à la région des Caraïbes, et plus particulièrement ses territoires français. En outre, grâce à un meilleur service entre le Canada et les îles de la Martinique et de la Guadeloupe, les déplacements des voyageurs canadiens seront sensiblement facilités.